



## Délibération 2024-065A

### Marché Public 2023-07 – Construction d'un Groupe Scolaire – Lot peinture : attribution

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 16 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 septembre 2024.

#### Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

M. Georges CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Daniel REGIS  
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

#### Conseiller absent excusé

M. Philippe VIGUIE

#### Conseillers absents

M. Jérôme NORTIER  
M. Patrice BRAGAGNOLO

#### Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 03



## Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a décidé de lancer un marché public de travaux pour la construction du groupe scolaire.

Il rappelle également que, suite à la délibération en date du 16 octobre 2023 par laquelle les lots de ce marché avaient été attribués, l'entreprise choisie pour le lot Peinture s'est désistée en raison de sa fermeture. Une nouvelle consultation a donc été mise en place.

La date limite de dépôts des offres a été fixée au 22 août 2024.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre 2024.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre de l'entreprise AVIGI-LAFORET pour un montant de 38 002,44 € HT.

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus.
- **De d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à ce marché.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

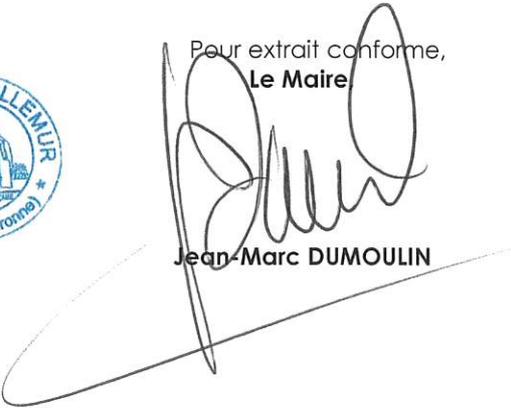
Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

  
Danielle FOJLEROT



Pour extrait conforme,  
Le Maire

  
Jean-Marc DUMOULIN